



---

## PANORAMA DE PRESSE

---

16/04/2020 10h28

CGT

# SOMMAIRE

---

## SYNDICALISME (2 articles)

---

**L'Humanité**

jeudi 16 avril 2020

**La défense des salariés, victime collatérale du confinement**

(965 mots)

Page 5

Face aux bouleversements sociaux induits par le Covid-19, les syndicalistes se retrouvent parfois entravés dans l'exercice ...

**L'Humanité**

jeudi 16 avril 2020

**Syndicalisme 2.0 ou la stratégie du contre-choc** (432 mots)

Comment rester visible et à l'offensive durant le confinement ? Les organisations de salariés développent les outils numéri...

Page 7

---

## ACTUALITÉ SOCIALE (8 articles)

---

**L'Humanité**

jeudi 16 avril 2020

**Un plan d'urgence à 110 milliards et... des flous** (657 mots)

Après l'allocution présidentielle du 13 avril, les ministres ont eu à charge de détailler les mesures accompagnant le futur...

Page 9

**L'Humanité**

jeudi 16 avril 2020

**Le compte n'y est pas pour les plus précaires** (590 mots)

Le gouvernement a précisé hier le montant et les modalités des aides promises par Emmanuel Macron. Un geste tardif et insuf...

Page 11

**L'Humanité**

jeudi 16 avril 2020

**Malgré les promesses, Pôle emploi radie plus vite que son ombre** (336 mots)

Notifié et radié le jour même, un chômeur marseillais espère obtenir justice. ...

Page 12

**L'HUMANITÉ  
DIMANCHE**

jeudi 16 au mercredi 22  
avril 2020

**automobile : tout réviser, contrôle technique et changement de direction** (815 mots)

Le secteur automobile joue sa survie. Les mesures d'urgence n'y suffiront pas. Rien ne sert de vanter le « made in France »...

Page 13

**L'HUMANITÉ  
DIMANCHE**

jeudi 16 au mercredi 22  
avril 2020

**Mieux vaudrait tard que jamais** (548 mots)

Il ne saurait être interdit dès aujourd'hui de réfléchir à la politique de santé à mettre en œuvre dans « l'après-crise ». ...

Page 15



jeudi 16 avril 2020

## Des primes pour les soignants, les fonctionnaires et les plus précaires (796 mots)

C'était une promesse d'Emmanuel Macron lors de son discours du 25 mars à Mulhouse : «Une réponse claire et forte de court t...

Page 16



jeudi 16 avril 2020

## La justice rappelle Amazon à ses responsabilités (684 mots)

Voilà une décision susceptible de faire froncer les sourcils de nombreux employeurs. Mardi 14 avril, le tribunal judiciaire...

Page 18



jeudi 16 au mercredi 22 avril 2020

## Le covid-19 relancera-t-il la mutation écologique ? (1076 mots)

A la demande de bon sens : "Relançons le plus rapidement possible la production", il faut répondre par un cri : "Surtout p...

Page 20

---

## PROTECTION SOCIALE

(1 article)

---



jeudi 16 au mercredi 22 avril 2020

## Le Covid-19, bientôt une maladie professionnelle ? (474 mots)

Les soignants touchés par le virus seront pris en charge à 100 %. La question se pose aussi pour les aut...

Page 23

---

## EUROPE ET INTERNATIONAL

(1 article)

---



jeudi 16 au mercredi 22 avril 2020

## comment la mondialisation écrase la valeur travail (852 mots)

Deux chercheurs montrent que la fragmentation de la chaîne de production a entraîné la baisse des salaires dans la valeur a...

Page 25

---

# SYNDICALISME

---



SOCIAL-ECO

## La défense des salariés, victime collatérale du confinement

Face aux bouleversements sociaux induits par le Covid-19, les syndicalistes se retrouvent parfois entravés dans l'exercice de leurs missions. Isolés de leurs collègues, empêchés de circuler, les représentants du personnel doivent redoubler d'efforts.

En télétravail ou sur site, la plupart des salariés français continuent de travailler malgré le confinement. Or, entre les risques sanitaires, les changements d'organisation du travail et l'abondance d'ordonnances et de décrets qui modifient les règles sociales, les syndicalistes se retrouvent submergés... et plus que jamais contraints par les circonstances. « Le confinement a multiplié par 30 les sollicitations que je reçois des salariés : ils ont beaucoup de questions sur la mise en activité partielle ou sur l'impact que celle-ci a sur la prise de congés », témoigne Frédéric Vandebil, représentant de proximité SUD chez SFR. Chez l'opérateur de télécom, qui a mis la plus grande partie de ses équipes en télétravail ou en chômage partiel, la difficulté pour les élus et mandatés est de constater à distance la réalité des situations de travail et les éventuels abus de la hiérarchie (lire notre édition du 6 avril).

« Quand on n'est plus côté à côté dans l'espace de travail, c'est un travail titanique pour identifier les problèmes des collègues et leur donner des informations », poursuit le syndicaliste SUD. Placé en télétravail, le mandaté explose ses 30 heures de délégation. « Je passe mes journées à ça, avec le risque qu'à la fin du confinement ma hiérarchie me demande des comptes sur des objectifs que je n'aurai pas atteints », redoute-t-il. Chez la firme au carré rouge, une autre subtilité maison empêche les syndicalistes de remplir

leurs missions. « Notre accord d'entreprise sur le dialogue social précise que les organisations syndicales n'ont le droit d'envoyer qu'un tract par trimestre par mail aux salariés. Le reste du temps, ça ne pose pas de problème parce qu'on peut les distribuer en mains propres », témoigne Sylvie Fondacci, représentante syndicale CGT. Ceux qui outrepassent cette limite se retrouvent menacés de poursuites, affirme Frédéric Vandebil.

Dans les entreprises ou services publics où le personnel continue de travailler en présentiel, les syndicalistes se heurtent parfois au bon vouloir patronal en termes de délivrance d'attestation employeur les autorisant à se rendre sur site. Chez Airbus (lire notre édition du 1er avril) comme à La Poste, en passant par certaines collectivités territoriales, les employeurs ne semblent pas spécialement soucieux de faciliter les déplacements des syndicalistes. « À quelques exceptions, les directions locales de La Poste refusent de délivrer les attestations aux permanents, mais aussi aux élus CHSCT, dont les périmètres d'intervention couvrent parfois jusqu'à quatre départements », déplore Marie Vairon, secrétaire fédérale SUD PTT. Résultat : des syndicalistes se sont pris des amendes en se rendant sur site et certaines directions sont allées jusqu'à appeler la police pour tenter de faire évacuer des mandatés, comme dans le centre de tri postal de Crois-

sy-sur-Seine (Yvelines) fin mars. « La Poste dit qu'elle fait beaucoup de choses en termes de mesures de prévention, mais il faut qu'on puisse se déplacer pour aller constater sur place ce qui se met en œuvre. Parce qu'on se rend parfois compte que, quand il y a des masques, il faut que les salariés les quérissent. Ou alors la direction leur demande de les réutiliser alors qu'ils devraient être jetés », poursuit-elle. SUD PTT estime à 10 000 le nombre de postiers qui auraient exercé leur droit de retrait face au danger de contamination depuis le début du confinement. « Certaines directions locales comme celle de La Réunion ont carrément décidé d'annuler les journées d'absence syndicales (équivalent des heures de délégation pour les élus à La Poste – NDLR) et les heures d'informations syndicales pour remettre tout le monde au boulot », affirme Marie Vairon.

Une entrave à la circulation des syndicalistes qui peut parfois être lourde de conséquences. « Un agent infirmier dans un Ehpad s'est retrouvé sous le coup d'une procédure disciplinaire parce qu'il avait – conformément au plan bleu – interdit l'entrée dans l'établissement à un maire. Pour se défendre, l'agent a normalement le droit de consulter son dossier administratif. Sauf que, pour cela, il faut se rendre dans les locaux de la collectivité dont dépend l'agent. Et que Madame le maire nous a refusé l'accès aux dossiers sous prétexte que

le service était fermé, et refusé de me faire l'attestation de déplacement pour que je le défende », témoigne Erwan Trézéguit, responsable départemental de la CGT services publics des Côtes-d'Armor. « Or, à partir du moment où l'agent reçoit sa sanction, il n'a que deux mois pour la contester. » Si la CGT a obtenu l'engagement oral que le maire ne prendrait pas d'arrêté écrit pendant la période de confinement, l'agent risque toujours la révocation sans connaître les éléments précis qui lui sont reprochés. « Dans les établissements où nous sommes implantés, on arrive à garder le lien avec les salariés. Mais, dans beaucoup d'entreprises où il n'y

a pas de présence syndicale, c'est beaucoup plus compliqué. Avant le confinement, les unions départementales pouvaient aller distribuer des tracts aux portes des entreprises, c'est tout ce travail-là qui manque actuellement », estime Céline Verzelli, membre du bureau confédéral de la CGT.

« Beaucoup de patrons ne respectent pas leurs obligations sanitaires. C'est d'autant plus facile d'enfreindre le droit du travail dans la période que les salariés sont isolés, et que l'inspection du travail a du mal à remplir ses missions », note la responsable CGT. Par manque de masques mais

aussi à cause d'interventions de leur hiérarchie, les agents du ministère du Travail ont bien du mal à soutenir les demandes des représentants du personnel ces dernières semaines. De la même manière, les syndicalistes peinent à s'appuyer sur la justice pour faire valoir les droits des salariés : la plupart des conseils de prud'hommes ne tiennent plus d'audiences, même en référé. Et les tribunaux judiciaires n'en organisent qu'au compte-gouttes.

Loan Nguyen ■

*par Loan Nguyen,*





SOCIAL-ECO

## Syndicalisme 2.0 ou la stratégie du contre-choc

Comment rester visible et à l'offensive durant le confinement ? Les organisations de salariés développent les outils numériques et gagnent de nouvelles audiences.

« Nous sommes actuellement 67 en ligne pour cette dixième coordination nationale par conférence téléphonique. » Ce samedi après-midi, l'assemblée générale est ouverte, le débat dématérialisé lancé. Un logiciel distribue le bâton de parole en fonction des inscriptions électroniques. Mais c'est l'humain qui mène le débat et rappelle, comme au bon vieux temps des AG en présentiel, qu'il faut se hâter de finir... Alors que le télé-travail s'est imposé à vitesse grand V dans les entreprises, les syndicats aussi se sont développés en ligne (téléphonique ou par Internet) pour contrer la stratégie du choc et pallier un contact empêché dans les entreprises. « Avec le confinement et la promulgation dans la foulée de la loi d'urgence sanitaire, constate Gaëlle Martinez de Solidaires, nous nous sommes vite rendu compte que beaucoup de patrons et le gouvernement revenaient sur le droit des travailleurs : congés imposés, temps de travail, arrêts pour garde d'enfants problématiques... Nous avons donc

créé spécialement un numéro vert (1). » Des équipes militantes d'une dizaine de syndiqués par créneau de deux heures, issus du privé ou du public, se relaient de 9 heures à 19 heures, 7 jours sur 7. « Nous voulons être certains de prendre tous les appels, précise Gaëlle Martinez. Beaucoup de précaires nous joignent, et des non-syndiqués. » En Île-de-France (2), ou en Bretagne, les unions régionales CGT ont aussi créé leur numéro vert.

Les représentants du personnel ont rarement accès aux boîtes mails des salariés et ne peuvent plus aujourd'hui se déplacer dans les bureaux. Alors la plupart des syndicats communiquent via les réseaux sociaux. Les postiers et postières en lutte ont réussi à organiser un meeting sur Facebook, vu par 6 000 personnes. Et avant même les ordonnances, le site Luttevirale.fr, a pu voir le jour grâce aux syndicats CGT de l'inspection du travail et de la Direction statistique du ministère du

Travail (Dares). Un grand questionnaire vient d'y être lancé sur les conditions de travail et l'exercice de la responsabilité professionnelle sous Covid-19. « C'est la seule enquête de ce genre mise en place dans la période, déplore Sophie Binet de l'Ugict-CGT. Nous l'analyserons avec les statisticiens professionnels issus des syndicats de la Dares début mai. » Si les syndicats ont dû réagir vite pour répondre d'abord concrètement aux questions des salariés, les réflexions sur une mobilisation européenne unitaire à l'offensive commencent maintenant à s'élaborer en prévision du traditionnel 1er Mai, pour la première fois en confinement...

Kareen Janselme

(1) Solidaires : 0 805 37 21 34

(2) Urif CGT : 08 05 38 48 22 ■

par Kareen Janselme ,



---

## ACTUALITÉ SOCIALE

---



POLITIQUE

## Un plan d'urgence à 110 milliards et... des flous

Après l'allocution présidentielle du 13 avril, les ministres ont eu à charge de détailler les mesures accompagnant le futur déconfinement, avec plus ou moins de clarté.

Le cap est fixé, l'engagement pris devant plus de 35 millions de Français devant leurs postes : la France entamera « progressivement » son déconfinement à partir du lundi 11 mai. Reste une tâche ingrate, un boulot de ministre en somme : préciser les contours des annonces d'un chef de l'État ayant été, comme à son habitude, avare en détails lors de son allocution du 13 avril.

Donner plus de visibilité à l'action de l'exécutif, c'était l'objectif d'Édouard Philippe qui a annoncé, mercredi, à l'issue du Conseil des ministres et dans le cadre du second projet de loi de finances rectificative (PLFR) un grand plan d'urgence à hauteur de 110 milliards d'euros. « Ce plan devra être prolongé une fois la crise sanitaire maîtrisée, a précisé le premier ministre. Aujourd'hui, l'objectif est de sauvegarder, demain ce sera de relancer. »

Parmi les autres annonces, l'État prévoit également une prime défiscalisée allant jusqu'à 1 000 euros pour les agents de la fonction publique en première ligne dans la crise, et des dispositions particulières (jusqu'à 1 500 euros de prime) pour les personnels soignants les plus exposés. Quatre millions de foyers devraient aussi bénéficier d'une « aide exceptionnelle de solidarité » (voir page suivante). Pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) les plus fragilisées par l'épidémie, le fonds de développement économique qui leur est dédié est porté de 75 millions, en

temps normal, à un milliard d'euros, a également dévoilé le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Enfin, une enveloppe de 240 millions d'euros d'aides est allouée à la Nouvelle-Calédonie, qui accuse un abyssal manque de moyens matériels et de trésorerie pour faire face à la crise.

Si ces annonces fortes sont relativement limpides, le gouvernement a beaucoup plus de difficultés à répondre sur d'autres volets, pourtant essentiels pour que la date du 11 mai décidée par Emmanuel Macron se concrétise en actes. Au rang des interrogations, les masques « grand public » : les Français auront-ils tous à en porter obligatoirement lorsqu'ils sortiront ? Ou encore : le chef de l'État ayant suggéré que les personnes âgées devraient rester confinées au-delà du 11 mai, comment cela se traduira-t-il dans le décret encadrant le confinement ? Olivier Véran se contente pour le moment de botter en touche. « Le président de la République nous a donnés quinze jours pour que le gouvernement fasse des propositions pour lever progressivement le confinement au 11 mai. Laissez-nous le temps de planifier », a plaidé le ministre de la Santé et des Solidarités.

Une déclaration qui va dans le sens des tentatives de certains de ses homologues qui, au moment de faire le traditionnel service après-vente du discours présidentiel, ont surtout cherché à temporiser le discours du

président. « Le confinement, on n'est pas totalement sûrs qu'il soit fini le 11 mai », a préféré prévenir Gérald Darmanin, rejoint par le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner : « C'est un objectif, pas une certitude. »

Même flou artistique du côté du ministère de l'Éducation nationale. Interrogé, mardi soir, sur France 2, sur les conditions dans lesquelles les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront au 11 mai, le ministre Jean-Michel Blanquer déclarait que « l'école ne sera pas obligatoire au 11 mai, le retour sera progressif » avant de rétropédaler le lendemain : « L'école est obligatoire, la loi le dit. » Et a eu cette phrase lunaire : « On se donne deux semaines à partir d'aujourd'hui pour définir ce que l'on met derrière l'expression d'un retour progressif » à l'école. Seule certitude : les vacances commenceront bien le 4 juillet. Pas sûr que les parents d'élèves y voient beaucoup plus clair.

La date du 11 mai crée donc davantage d'interrogations qu'elle n'en résout. A-t-elle été décidée avec précipitation, pour que les ministères aient à ce point l'air d'être pris au dépourvu ? C'est en tout cas l'impression que cela donne, et ce n'est pas bon signe pour un gouvernement auquel les Français reprochent déjà son impréparation et ses multiples changements d'avis et de doctrine.

Cyprien Caddeo ■





SOCIÉTÉ

## Le compte n'y est pas pour les plus précaires

Le gouvernement a précisé hier le montant et les modalités des aides promises par Emmanuel Macron. Un geste tardif et insuffisant, selon les associations.

C'est un début, mais il est insuffisant. Hier le gouvernement a annoncé comment il comptait mettre en mesure la promesse faite lundi par le président de la République « de verser sans délai une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels ». Ça sera une prime de 150 euros par famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), à laquelle s'ajoutent 100 euros par enfant. Une allocation de 100 euros par enfant sera aussi versée à ceux qui reçoivent des aides au logement. En tout, près de 1 milliard d'euros est ainsi débloqué pour environ 4 millions de personnes. « Cela représente 1 % de l'effort budgétaire consenti pour la crise, alors que 14 % de la population, dont 3 millions d'enfants, vit en dessous du seuil de pauvreté. C'est un début de justice, mais le compte n'y est pas tout à fait », réagit Véronique Fayet, présidente du Secours catholique, à l'initiative d'une pétition signée par l'ensemble des associations. Celles-ci réclamaient le versement de 250 euros par personne. « L'effort est notable mais très loin des besoins », renchérit Henriette Steinberg, secrétaire générale du Secours populaire.

le caractère ponctuel de

## la prime soulève des inquiétudes

Le calendrier de versement est une autre source d'inquiétude. Alors que le Secours catholique avait demandé dès le 17 mars une prime pour les plus fragiles, cette dernière ne sera versée que le 15 mai. Beaucoup trop tard, estiment les associations, d'autant que l'arrêt de l'activité économique a plongé dans la pauvreté des millions de ménages... Lesquels vont s'ajouter aux 9,5 millions de pauvres que compte le pays. Entre les baisses de revenu liées au chômage partiel et les pertes d'emplois secs, notamment pour les précaires, beaucoup ont vu leurs revenus chuter alors que les charges liées au confinement, comme les frais d'alimentation, ont explosé. Au Secours populaire, on observe partout une hausse de 40 % du nombre de familles qui viennent pour un soutien alimentaire. « Et quand les gens ont des difficultés pour se nourrir, on sait que ça veut dire que derrière, tout est impacté », rappelle Henriette Steinberg, qui estime que « même si elle n'est pas encore visible, la catastrophe a bien lieu ». Le caractère ponctuel de la prime inquiète aussi alors qu'on sait que les ménages vont être durablement déstabilisés et que les difficultés de la reprise économique après le confinement ne permettront pas à

tous de remettre le pied à l'étrier via le travail.

## Le débat à l'Assemblée reste un espoir pour les oubliés

La prime oublie aussi de nombreuses catégories. « Il manque les demandeurs d'asile et tous ceux qui sont hors des circuits administratifs », souligne Patrick Dourteligne, président de l'Uniopss (organisme qui regroupe les acteurs privés non lucratifs de la solidarité). Ce n'est pas négligeable, quand les associations estiment que 30 % des personnes ayant droit au RSA n'en font pas la demande. Autres oubliés, les moins de 25 ans, qu'ils soient ou non étudiants. Les associations les voient de plus en plus affluer vers leurs permanences. Véronique Fayet espère que des annonces les concernant vont arriver, notamment à la faveur du débat à l'Assemblée. Et puis, il y a tous les autres, les travailleurs précaires, les intérimaires, particulièrement touchés par la crise. « Les oublier est une mesure clivante », estime Henriette Steinberg. On risque de renforcer les discours sur l'assistanat de la part de ceux qui n'auront rien reçu. » ■

par Camille Bauer,





SOCIAL-ECO

## Malgré les promesses, Pôle emploi radie plus vite que son ombre

Notifié et radié le jour même, un chômeur marseillais espère obtenir justice.

La machine à exclure ne connaît pas de répit. Le 26 février, Hakim, privé d'emploi marseillais, sous le coup d'un trop-perçu contesté de 8 376,54 euros, a reçu un courrier d'avertissement avant radiation pour « fausse déclaration » de la part de Pôle emploi avant d'être effacé des listes... le jour même !

### Un cas loin d'être isolé

Benjamin Rabbia, de la CGT chômeurs des Bouches-du-Rhône, s'est fendu d'une lettre contre cette décision expéditive à l'agence en question, à la direction territoriale et à la direction régionale : « C'est illégal, assure-t-il. Pôle emploi précise dans ce courrier qu'il a dix jours pour contester, en réalité, c'est un mois, comme le prévoit le Code des relations entre

le public et l'administration. Ce n'est hélas pas un cas isolé. Il y a une volonté de radier un maximum et le plus vite possible. » L'enjeu est de taille. Si les délais légaux avaient été respectés, Hakim n'aurait pu être évacué des listes. La date de radiation serait en effet tombée en plein confinement, or, Pôle emploi s'est précédemment engagé à suspendre ce type de sanction durant la période.

### Menace de poursuites

Mais le sort s'acharne. Le 28 février, Hakim reçoit également une mise en demeure avant poursuite judiciaire exigeant le remboursement immédiat des sommes, alors que son dossier de surendettement est géré par la Banque de France. Comme le souligne Benjamin Rabbia, « Pôle emploi

a prélevé sur ses allocations alors que c'est avec la Banque de France qu'ils devraient voir ça ! »

Ce père de famille se retrouve aujourd'hui dans une situation catastrophique : sans indemnisation, sans possibilité de se réinscrire avant six mois, ni de chercher un emploi vu le contexte. La CGT chômeurs exige donc la fin de l'acharnement et sa ré-intégration immédiate avec rétroactivité de ses allocations. Contacté par l'Humanité, Pôle emploi a finalement décidé de lever, de manière exceptionnelle et dérogatoire, la sanction dont faisait l'objet ce demandeur d'emploi ». ■

par Cécile Rousseau,





ECO-SOCIAL—SOCIAL-ECO

## automobile : tout réviser, contrôle technique et changement de direction

Le secteur automobile joue sa survie. Les mesures d'urgence n'y suffiront pas. Rien ne sert de vanter le « made in France » si la production et la recherche ne sont pas concentrées ici dans l'Hexagone.

Jamais l'industrie automobile n'avait connu pareil effondrement. Mais il n'a surpris personne tant il était prévisible, entre le confinement de la population, l'arrêt de la production et des ventes. Au premier trimestre, les ventes de voitures neuves ont baissé de 34 %, d'après le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). En mars, elles ont dégringolé de 72,2 % par rapport à l'an passé (- 71,6% pour Renault, - 73,4 % pour PSA). Avec des concessions toujours fermées, les chiffres d'avril devraient, eux, flirter avec les - 100 %.

Même si attendu, le coup est rude pour un secteur déjà fragilisé (- 5 % en 2019). Cette année, la chute du marché automobile pourrait s'élever à 20 %, selon la prévision du CCFA. « La question la plus importante est alors la reprise de la demande », pose Bernard Jullien, économiste et ancien directeur du Groupe d'étude et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile (Gerpisa). « S'il y a un effet de rat-trapage, la baisse de chiffre d'affaires de 20 % pourrait n'être qu'environ de 12 %. Si la clientèle est hésitante, cela sera bien au-dessus. »

### dividendes et vieilles recettes

Avec deux bonnes années écoulées, PSA semble être capable d'assumer une baisse du chiffre d'affaires. « À condition de ne pas verser de divi-

dendes », précise Bernard Jullien. Après un exercice 2019 déficitaire de 141 millions d'euros, Renault pourrait avoir plus de mal à encaisser l'impact. Avant la crise du Covid-19, la marque au losange annonçait déjà un plan d'économies de 2 milliards d'euros et de potentielles « fermetures d'usines ».

Un processus de réduction des effectifs qui, malgré les dispositifs de chômage partiel, va s'accélérer avec la crise. D'où des craintes dans les rangs syndicaux. « Moins d'emplois chez les constructeurs, c'est aussi moins d'emplois dans l'ensemble de la filière », note Fabien Gâche, délégué central CGT chez Renault. Chez l'équipementier Valeo, le syndicaliste CGT Denis Bréant imagine déjà les répercussions sociales du Covid-19 : « Les salariés précaires seront la variable d'ajustement. Selon les lignes de production, il y peut y avoir jusqu'à 40 % d'intérimaires, dont beaucoup devraient être en CDI. Si on s'en séparait, cela poserait des problèmes de qualification sur certains postes. »

Car, pour redémarrer une production stoppée depuis deux mois, il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton. « On ne retrouvera pas tout de suite les niveaux de production et de qualité », prévient Bernard Jullien. D'où l'impatience des constructeurs pour reprendre l'activité. Pour ne pas laisser trop de plumes dans la concurrence mondiale, il faudra être les premiers

à dégainer en réduisant le plus possible les délais de livraison. « Ils veulent produire des voitures, pas pour les vendre mais pour remplir les stocks », observe Jean-Pierre Mercier, délégué syndical central CGT chez PSA. De son côté, Fabien Gâche s'inquiète pour les conditions de travail à la reprise : « La direction va demander aux salariés de travailler plus qu'avant. Ça serait inadmissible quand on continue de réduire les effectifs. »

### prime à la reconversion,gare à l'effet négatif sur le PIB

Pour aider les constructeurs, une option pourrait être de soutenir la demande via une prime à la conversion. « Même si elle permettrait de revigorer le commerce et de restaurer les comptes des entreprises, ça ne serait pas forcément un cadeau fait au pays », tranche Bernard Jullien. En effet, les trois voitures les plus vendues en France n'y sont pas fabriquées mais importées de Slovaquie, de Turquie ou du Maroc. Une prime à la conversion ne profiterait donc que moyennement à la croissance française. « On est certain que PSA et Renault seront dans le rouge à la fin de l'année. Ils demanderont des aides de l'État, parce qu'ils doivent aussi respecter les normes sur les émissions de gaz à effet de serre. Mais il faudra les conditionner à la relocalisation de la production », préconise l'ancien

directeur du Gerpisa.

Cette crise pourrait alors être enfin le moment de prendre le fameux tournant écologique, alors même que les mastodontes du secteur ne cessent de faire pression sur Bruxelles pour assouplir ces normes CO2. « On nous dit que l'avenir est la voiture électrique, ça serait bien qu'il s'écrive en France. C'est le moment de remettre

les pendules à l'heure avec les constructeurs et pousser pour que les nouveautés soient produites ici. Tout le monde a à y gagner », analyse Bernard Jullien. Cela suppose donc de ne prendre aucun retard sur le lancement de nouvelles gammes électriques, et donc ne pas mettre une partie de l'ingénierie au chômage partiel comme Renault l'a fait. « Si on cesse de faire de la recherche sur les

motorisations pour passer le cap de l'électrification, ça veut dire que la donne va s'opérer au profit de la concurrence. Pour pouvoir faire face à l'immédiat, on handicape le futur. »

***emilio.meslet@humanite.fr ■***

*par Emilio Meslet,*





ECO-SOCIAL—SOCIAL-ECO

## Mieux vaudrait tard que jamais

**I**l ne saurait être interdit dès aujourd’hui de réfléchir à la politique de santé à mettre en œuvre dans « l’après-crise ». Les personnels de santé, loués pour leur engagement, auraient préféré que le gouvernement les entende alors qu’ils dénonçaient la casse de l’hôpital public. Trois conclusions peuvent être dès à présent tirées.

La première est triviale. C'est la question des moyens accordés aux politiques de santé. 11,3 % du PIB pour la France, au-dessus de la moyenne européenne grâce à notre Sécurité sociale. Mais la santé coûterait de plus en plus cher, trop cher ! En cause, le vieillissement de la population, des technologies médicales de plus en plus novatrices, la multiplication de maladies chroniques, mais aussi les pouvoirs exorbitants des multinationales de la santé.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de contenir la croissance des dépenses, rationnant l'hôpital, amputant les crédits de la prévention, déstabilisant la médecine scolaire, fragilisant la médecine du travail. De Raymond Barre, en 1979, à aujourd’hui, on dénombre une vingtaine de plans visant tous à limiter

### ENCADRÉS DE L'ARTICLE

l'offre publique de soins. L'insuffisance de personnels soignants est la conséquence de ces politiques menées. La France est au 23e rang des pays de l'OCDE pour le nombre de médecins par habitant et au 14e rang pour le nombre d'infirmières.

La crise révèle en deuxième lieu des inégalités insupportables. Les inégalités sanitaires se cumulent avec les inégalités sociales. Il y a ceux qui disposent de ressources pour faire face aux aléas de la vie, qui peuvent vivre le confinement dans un relatif confort, qui peuvent travailler à distance, et les autres, pas seulement les précaires, les migrants, les déshérités, mais aussi les ouvriers, les employés, les retraités modestes, etc. La crise met en évidence le fait que ce sont la plupart du temps les plus mal payés et ceux qui correspondent aux espérances de vie les plus courtes qui se révèlent aujourd’hui être indispensables : l'infirmière, la caissière de grand magasin, le routier, l'éboueur... Le système ne réussit plus à garantir l'égalité d'accès aux soins. L'inquiétude de devoir tailler dans leurs dépenses médicales touche 8 foyers sur 10.

La troisième conclusion a trait à la

gestion de l'hôpital. Non seulement rien n'a été anticipé – alors que les spécialistes alertaient sur la récurrence des épidémies –, mais on a poursuivi l'importation de critères de gestion des entreprises du privé. Cette transposition a conduit au sous-dimensionnement des structures hospitalières. Le « zéro stock » de l'entreprise industrielle, en soi critiquable, a été traduit par le mot d'ordre : « zéro lit vide » à l'hôpital. Norme qui « optimisait » la taille des équipements du point de vue comptable, mais qui se révèle catastrophique pour la réponse aux besoins de la population et épouvantable lorsqu'il s'agit de prendre en charge des événements majeurs et peu fréquents comme les épidémies.

L'erreur fondamentale faite par tous ceux qui ont eu la responsabilité de la politique de santé publique a été de considérer la santé comme une charge à supporter par le système productif, alors que cela devrait devenir, avec l'éducation, une composante centrale d'un projet social de développement national.

**Économiste et syndicaliste ■**

par Jean-Christophe Le Duigou ,

Le « zéro stock » de l'entreprise industrielle, en soi critiquable, a été traduit par le mot d'ordre : « zéro lit vide » à l'hôpital. Norme qui « optimisait » la taille des équipements du point de vue comptable, mais qui se révèle catastrophique.





EXPRESSO

## Des primes pour les soignants, les fonctionnaires et les plus précaires

Edouard Philippe a détaillé mercredi le montant et les modalités de versement des aides annoncées par Emmanuel Macron pour les personnels en première ligne.

C'était une promesse d'Emmanuel Macron lors de son discours du 25 mars à Mulhouse : «*Une réponse claire et forte de court terme pour l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés, afin de majorer les heures supplémentaires effectuées sous forme d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance.*» Edouard Philippe et son ministre de la Santé, Olivier Véran, ont détaillé, mercredi à l'issue du Conseil des ministres, la gratification que percevront mi-mai les personnels hospitaliers, en première ligne dans la lutte contre le Covid-19. «*Nous savons ce que nous leur devons, a insisté le Premier ministre. Nous verserons donc une prime [...] nette de tout [...] de 1 500 euros.*»

Cette prime exceptionnelle, défiscalisée et sans cotisations sociales - taillée sur le modèle de la prime Macron créée après la crise des gilets jaunes pour les salariés du privé et que le gouvernement encourage de nouveau à verser à ceux qui continuent d'aller travailler - bénéficiera aux personnels hospitaliers de la trentaine de «*départements les plus touchés*», a précisé le chef du gouvernement. Mais aussi à ceux des 108 établissements d'autres régions qui ont accueilli des patients Covid+. «*Cet effort extraordinaire, cette dynamique d'innovation, [...] cet effort collectif doit être récompensé*», a martelé Véran.

**Actes.** Outre ce coup de pouce, les fonctionnaires hospitaliers des établissements frappés par le coronavirus verront leurs heures supplémentaires majorées de 50 %. Selon le ministre de la Santé, cela représente un plus de «600 euros». En cumulé, a poursuivi Véran, cela fera «en moyenne plus de 2 000 euros» supplémentaires pour «tous les agents de l'hôpital». Les personnels beaucoup moins touchés par l'épidémie, auront droit, eux, à une prime du même type d'un montant de 500 euros et à la même majoration des heures supplémentaires. Ce geste arrive alors que les personnels soignants, dans les premières annonces du gouvernement, s'étaient certes sentis reconnus dans les mots mais pas dans les actes financiers et budgétaires. Après avoir prévu 2 milliards d'euros supplémentaires pour la Sécurité sociale, le ministre de la Santé a annoncé une augmentation de 8 milliards pour financer les arrêts maladie et les «*dépenses imprévues*» à l'hôpital et, donc, ces primes exceptionnelles. Au total, a-t-il précisé, le baromètre qu'est l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) connaîtra en 2020 une progression de 7 % contre à peine plus de 2 % en temps normal.

Au-delà de la fonction publique hospitalière, ce sont tous les agents de l'Etat mobilisés par cette crise qui auront droit à une prime, défiscalisée et nette de toutes cotisations elle aussi, d'un montant de 1 000 euros modulable. «*En tant qu'employeur,*

*l'Etat entend marquer sa reconnaissance*», a affirmé Edouard Philippe. Selon Bercy, près de «400 000 agents» seront concernés, soit près d'un sur cinq. «*Surveillants pénitentiaires, enseignants qui ont gardé les enfants de soignants, douaniers qui réalisent des opérations de contrôle...*» détaille-ton dans l'entourage de Gérald Darmanin. Enfin pour la troisième branche de la fonction publique territoriale, Edouard Philippe laisse à la discréction des collectivités le choix de distribuer une prime similaire souhaitée par de nombreux maires, là aussi d'un montant de 1 000 euros maximum.

**«Inégalités».** S'ils saluent ces bonus dont le versement interviendra à la fin de l'état d'urgence, les syndicats critiquent l'absence d'un régime unique du dispositif qui se serait appliqué automatiquement à tous les fonctionnaires. «*Le point positif c'est que tous les agents mobilisés, y compris en télétravail, pourront en bénéficier,* se satisfait Mylène Jacquot de la CFDT fonctionnaires. *Mais nous regrettons qu'elle ne soit pas obligatoire et laissée à la discréction des employeurs. Cela risque de susciter à minima des déceptions, au pire des rançœurs.*» La syndicaliste pointe le fait que des aides-soignants en services hospitaliers pour personnes âgées toucheront cette prime mais pas forcément ceux d'un Ehpad dépendant d'une collectivité territoriale pourtant soumis à la même pression. «*Bonjour les inégalités !*» dénonce de son côté FO, déplorant le fait que

cette prime ne sera «*pas pour tout le monde. Ceux placés de fait en autorisation spéciale d'absences car n'effectuant pas des missions essentielles ou ne pouvant pas bénéficier de télétravail [...] en seront exclus*».

Dernière «prime» détaillée par Edouard Philippe, celle annoncée lundi soir par le chef de l'Etat à destination des foyers modestes pour lesquels la période de confinement ac-

croît le budget alimentaire. Cette «aide exceptionnelle de solidarité» sera de 150 euros pour tous les ménages qui touchent le revenu de solidarité active ou l'allocation spécifique de solidarité. Chaque enfant donnera droit à «100 euros supplémentaires», a ajouté le Premier ministre qui a indiqué que son versement prévu le 15 mai serait «automatique, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire». Une nouvelle dépense de

900 millions d'euros à destination de «4 millions de ménages», a-t-il chiffré en soulignant que l'exécutif avait «entendu l'appel des associations de lutte contre la pauvreté». Le budget de l'Etat n'est plus à un milliard près. ■

par Christophe Alix et Lilian Ale magna





## CORONAVIRUS

### La justice rappelle Amazon à ses responsabilités

Le marchand en ligne va devoir restreindre son activité, tant que les risques auxquels sont exposés les salariés ne seront pas bien appréciés

**V**oilà une décision susceptible de faire froncer les sourcils de nombreux employeurs. Mardi 14 avril, le tribunal judiciaire de Nanterre a imposé à Amazon France de restreindre son activité aux commandes de produits alimentaires, médicaux et d'hygiène, tant que la société n'aura pas apprécié correctement les risques auxquels sont exposés ses salariés, du fait de la pandémie de Covid-19.

Rendue en référé, cette ordonnance représente un vigoureux rappel à la loi adressé aux entreprises, au moment même où le président de la République, Emmanuel Macron, vient d'exprimer, durant son allocation télévisée, lundi 13 avril, la volonté de «redémarrer», à compter du 11 mai, «notre industrie, nos commerces et nos services».

Depuis plusieurs semaines, Amazon France est pointée du doigt par les syndicats, au motif que la direction ne se soucierait guère de la protection de ses équipes contre le risque de contamination. Des membres du personnel ont fait valoir leur droit de retrait, tandis que plusieurs alertes pour «danger grave et imminent» ont été déclenchées. Début avril, l'inspection du travail s'en est mêlée, en exigeant que des mesures soient prises dans cinq sites, afin de mettre fin à la «situation dangereuse» qui prévalait.

Qu'était-il reproché au géant du commerce en ligne? Le non-respect

de la «distanciation sociale» à certains endroits, le manque de gel hydroalcoolique dans d'autres, etc. C'est dans ce contexte que l'Union syndicale Solidaires a engagé un recours en référé, avec l'objectif d'obtenir la fermeture, temporaire, de tous les centres de distribution d'Amazon dans l'Hexagone. Le tribunal n'est pas allé aussi loin, mais sa décision sonne comme une sévère remontrance.

Les magistrats reconnaissent que l'entreprise a accompli des efforts et que son «organisation du travail a été constamment modifiée», afin de contenir la propagation du virus. Mais ces «changements» sont intervenus «sans concertation préalable avec les représentants du personnel» et n'ont pas été «portés de manière appropriée à la connaissance des salariés». En outre, la direction a réalisé une analyse «des risques induits par l'épidémie» qui s'avère «insuffisante» et dont «la qualité (...) ne garantit pas une mise en œuvre permettant une maîtrise» des problèmes potentiels.

#### L'embarras du Medef

Conclusion, pour les juges: la filiale tricolore du groupe américain «a méconnu son obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés, ce qui constitue un trouble manifestement illicite». C'est pourquoi elle est sommée de conduire une «évaluation des risques professionnels inhérents» à la pandémie sur

tous ses entrepôts, «en y associant les représentants du personnel». En attendant qu'un tel document soit finalisé, Amazon ne devra traiter que des commandes portant sur des biens essentiels. Faute de quoi, la société devra payer une astreinte de 1 million d'euros «par jour de retard et par infraction».

Solidaires s'est félicitée «de ce résultat, qui ouvre la voie à d'autres actions». Amazon, de son côté, a, bien évidemment, indiqué être «en désaccord» avec l'ordonnance, et compte faire appel.

Sollicité par *Le Monde*, le Medef semble éprouver un certain embarras face à cette affaire. «Il nous est très difficile de commenter une décision de justice relative à un cas dont nous ne connaissons pas le détail», confie Patrick Martin, le président délégué du mouvement d'employeurs. Pour autant, sa position demeure la même: «L'activité doit être maintenue autant que faire se peut, sinon nous irons tous vers une catastrophe économique et sociale», dit-il. Mais cela n'est possible que si des mesures de sécurité sanitaire sont mises en place et respectées, après une concertation systématique avec les représentants des salariés.»

Après la décision «radicale» du tribunal de Nanterre, les entreprises vont redoubler de «vigilance», observe Me Nicolas de Sevin, président d'AvoSial, une association d'avocats qui conseillent des employeurs en

matière de droit du travail. «Le tribunal porte une atteinte excessive au principe de liberté du commerce et de l'industrie, ajoute-t-il. Au lieu de dicter une obligation générale de ré-

duction de l'activité, il aurait pu dégager une solution plus équilibrée, en énonçant des recommandations précises pour chaque zone dans les centres de distribution.» ■

*par Raphaëlle Besse Desmoulières Et Bertrand Bissuel*





LE CHOIX DE LA VIE

NOS VIES D'APRÈS

## Le covid-19 relancera-t-il la mutation écologique ?

Alors que l'économie mondiale est quasiment à l'arrêt, de nombreuses voix s'élèvent pour remettre en question mondialisation effrénée et modèles à l'ancienne.

**A** la demande de bon sens : "Relançons le plus rapidement possible la production", il faut répondre par un cri : "Surtout pas !" La dernière des choses à faire serait de reprendre à l'identique tout ce que nous faisions avant. » Ce cri du cœur, publié le 30 mars dans la revue en ligne AOC (*Analyse, opinion, critique*) et intitulé « Imaginer les gestes barrières contre le retour à la production d'avant-crise », émane du philosophe Bruno Latour, un des meilleurs penseurs de la crise écologique, auteur de deux essais aux titres prémonitoires : *les Microbes. Guerre et paix* (Métailié) et *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique ?* (La Découverte).

### Un bouillonnement d'idées

Car, pour Bruno Latour, « la crise sanitaire est enchaînée dans ce qui n'est pas une crise - toujours passagère -, mais une mutation écologique durable et irréversible ». Il rappelle les deux principales caractéristiques de la crise climatique à laquelle nous étions confrontés avant le confinement : le CO2 qui réchauffe l'atmosphère mondiale et le « progrès » sans limites qui épouse la planète. Il nous incite à profiter de l'arrêt de l'activité économique pour devenir des « *interrupteurs de globalisation* ». Et de prendre l'exemple des tulipes produites hors sol sous lumière artificielle en Hollande et expédiées dans le monde entier par avion, un mode de transport dont l'usage immodéré

est de plus en plus remis en question (lire l'encadré ci-contre). « Est-il bien utile de prolonger cette façon de produire ? », s'interroge Bruno Latour en nous invitant à faire la liste des activités indispensables et de celles qui ne le sont plus en raison des impératifs écologiques. On assiste depuis le début du confinement à un véritable bouillonnement d'idées alternatives, toutes opposées au retour du *business as usual* (« comme si de rien n'était »). Des forces disparates et jadis éparpillées - altermondialistes, écologistes, décroissants, « collapsologues », gauche non productiviste, etc. - rivalisent d'imagination tant sur la scène mondiale que nationale. Ainsi, une coalition internationale de 300 ONG, fédérées par le mouvement 350.org, estime qu'« une approche véritablement mondiale interconnectée est nécessaire : elle doit investir en premier lieu sur la sécurité et la santé de tous, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une transition vers des modèles économiques sans charbon, ni pétrole, ni gaz ». Le report des grands rendez-vous internationaux pourrait permettre cette approche. C'est l'opinion de Lola Vallejo, directrice du programme climat de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). « Les reports à 2021 du Congrès mondial de la nature à Marseille, de la Cop 15 sur la biodiversité en Chine, et de la Cop 26 sur le climat à Glasgow pourraient permettre de lier les négociations internationales sur ces enjeux écologiques primordiaux aux plans de relance écono-

mique, analyse-t-elle. D'autant plus que l'élection présidentielle aux États-Unis aura lieu avant, en novembre 2020, et que le multilatéralisme pourrait reprendre de la vigueur avec l'élection d'un président démocrate. Cela pourrait inciter les Nations unies à remettre au goût du jour le concept pertinent de "One World, One Health" ("un seul monde, une seule santé") qui montre qu'entre la santé des écosystèmes, celle du vivant et la santé humaine, tout est lié. » Sur le plan national, on retrouve la même effervescence. Après un discours d'Emmanuel Macron à la tonalité très altermondialiste annonçant, le 12 mars, les premières mesures de confinement - « Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » -, des syndicats et des mouvements associatifs ont décidé de prendre le Président au pied de la lettre. Ainsi, 18 responsables d'organisations - dont Philippe Martinez (CGT), Cécile Duflot (Oxfam), Sylvie Buhari-de Pontual (CCFD-Terre solidaire), Nicolas Girod (Confédération paysanne) et Aurélie Trouvé (Attac) - ont signé le 27 mars une lettre ouverte. Dans celle-ci, intitulée « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », qui est désormais une pétition, ils demandent que les 750 milliards d'euros débloqués par la Banque centrale européenne soient conditionnés à la reconversion sociale et écologique de l'appareil productif et en appellent à une relocalisation des activités dans l'industrie,

dans l'agriculture et les services. Et d'avertir : « *Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre "jour d'après".* »

### **penser une nouvelle « société d'entraide »**

D'autres, tel François Ruffin, député de la France insoumise, ont créé des outils de réflexion sur cet après. Comme cette chaîne Youtube intitulée Lan01, en hommage à la BD de Gébé. Un soir, dans sa cuisine en Picardie, François Ruffin a aussi échangé « *sur la brèche ouverte dans une idéologie néolibérale mortifère* » avec le collapsologue Pablo Servigne (*Comment tout peut s'effondrer*, Seuil), installé, lui, dans sa maison drômoise, rêvant à voix haute d'*« une*

*nouvelle société d'entraide et d'auto-organisation, basée sur l'autonomie alimentaire et l'échelon local et municipal* ». Europe Écologie-Les Verts (EELV), surfant sur sa percée aux élections européennes et au premier tour des municipales, a lancé « *une boîte à outils participative pour reconstruire l'ordre du monde* ». Pour Julien Bayou, secrétaire national d'EELV, « *le coronavirus démontre de manière paradigmique l'ampleur des transformations que nous allons devoir engager pour faire face au réchauffement climatique* ». Selon lui, il faut à tout prix éviter « *une relance à l'ancienne qui accroîtrait encore les émissions de CO2 au détriment du climat, de la justice sociale et de la santé* ». La CFDT et la Fondation Nicolas Hulot réfléchissent, elles, à la manière de relancer leur « *pacte du pouvoir de vivre* », élaboré au moment de la crise

des « gilets jaunes », et ses 10 mesures écologiques et sociales. Ainsi, l'ancien ministre de la Transition écologique et solidaire a estimé sur BFM TV que cette crise était « *comme un passage de cap pour l'humanité (...), confrontée à sa vulnérabilité et à ses limites* ». Si « *l'heure est aujourd'hui à l'unité, il va falloir après réfléchir à l'absurdité d'une globalisation effrénée qui a fait de la circulation à flux tendu des biens un dogme. Il faut aller vers une forme de relocalisation qui ne se confond ni avec le protectionnisme ni avec le nationalisme* ». Et il tire de la situation actuelle cette interrogation : « *Nous avons reçu une forme d'ultimatum de la nature. Saurons-nous l'entendre ?* » À méditer.■

*par Olivier Nouailles*



---

## **PROTECTION SOCIALE**

---



## EXPOSÉS

### Le Covid-19, bientôt une maladie professionnelle ?

Les soignants touchés par le virus seront pris en charge à 100 %. La question se pose aussi pour les autres catégories de travailleurs qui font actuellement tourner le pays.



Quelle protection pour les éboueurs ?

Asituation inédite, réponse inédite.Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé, le 23 mars, que les soignants souffrant du coronavirus bénéficieraient « systématiquement et automatiquement » d'une reconnaissance au titre de maladie professionnelle. La décision n'est pas anodine : les soins sont alors pris en charge à 100 %, les indemnités journalières plus élevées... Et en cas de décès, les ayants droit peuvent bénéficier d'une rente. Mais voilà : peut-on réserver cette mesure à une catégorie de travailleurs et laisser de côté les hommes et femmes de ménage dans les hôpitaux, le personnel des Ehpad ou des services funé-

raires, ou encore les caissiers ?

L'Académie de médecine a mis son grain de sel en recommandant que « tous les personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (alimentation, transports en commun, sécurité...) » bénéficient de cette disposition. Les syndicats lui ont évidemment emboîté le pas : toutes les personnes exposées doivent être prises en charge à titre professionnel, demandent en chœur la CGT, l'Unsa et la CFDT.

Mais une telle disposition ne serait pas sans conséquences pour les employeurs. Sauf dispositions contraires, leurs cotisations augmenteraient en fonction du nombre de pathologies déclarées dans leur entreprise. Impossible de chiffrer le coût à ce jour, mais ce serait vite perçu comme une double peine pour ces patrons qui se verrait taxés alors qu'ils doivent faire tourner l'économie. Pour éviter ce problème, la CFDT propose la création d'un fonds dédié, sur le modèle de celui de l'amiante.

Difficile cependant de comparer les deux affaires. Pour l'avocat Michel Ledoux, qui a défendu des dizaines de milliers de victimes de ce fléau, « il y a une différence fondamentale : à l'époque les entreprises ne pouvaient ignorer les dangers – l'employeur est responsable des risques dont il a la maîtrise ; là, le risque est partout ». Un avis partagé par William Dab, professeur titulaire de la chaire d'Hygiène et sécurité du Conservatoire national des arts et métiers, pour qui « plus que la réparation, c'est la prévention qui doit être centrale aujourd'hui. Si les entreprises ne sont pas capables de respecter un niveau de sécurité, il faut qu'elles arrêtent ». ■

C'est là toute la question. « On est potentiellement sur des futurs contentieux car certains employeurs ne mettent toujours pas en place les moyens de protéger la santé et la sécurité des salariés », avertit Catherine Pinchaut, de la CFDT. Sur le terrain, les combats ne manquent pas. ■

*par Nathalie Samson*



---

## **EUROPE ET INTERNATIONAL**

---



## comment la mondialisation écrase la valeur travail

Deux chercheurs montrent que la fragmentation de la chaîne de production a entraîné la baisse des salaires dans la valeur ajoutée. Un décrochage observé dans nombre de pays développés.

Perte d'indépendance, de savoir-faire, d'emplois, la fragmentation de la production serait également responsable, en partie, de la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. L'évolution de cette part serait même « rythmée par la mondialisation », écrivent Ariell Reshef et Gianluca Santoni dans une nouvelle étude publiée en mars par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). Les chercheurs appuient leur propos, après avoir passé au crible trente-neuf pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur une période allant de 1995 à 2014.

### grande perdante, la main d'œuvre non qualifiée

Au cours des vingt dernières années, un grand nombre de nations de l'OCDE ont subi une baisse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée : environ la moitié des pays étudiés ont enregistré un recul prononcé, tandis que, dans d'autres, la part du travail est constante ou en hausse. Ainsi, l'Europe et les États-Unis ont enregistré une baisse de cette part (part des traitements, salaires et cotisations sociales dans la valeur ajoutée) de 68 % à 60 % pour la première et de 65 % à 58 % pour les seconds. En France et en Allemagne, par exemple, la part salariale a perdu 3 points tous les dix ans en moyenne depuis 1980. Or, relèvent les auteurs

de l'étude du Cepii, « malgré des baisses importantes de la part du travail entre 1995 et 2007, la part de la rémunération du travail qui revient à la main-d'œuvre qualifiée (travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire) augmente de manière importante et relativement uniforme tout au long de la période 1995-2014. (...) Cela signifie que la main-d'œuvre non qualifiée supporte plus de la totalité de la baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée. L'arithmétique est simple : alors que les gains en capital entre 1995 et 2007 représentent en moyenne 2,45 points de pourcentage du PIB et que la main-d'œuvre qualifiée gagne 5 points de pourcentage du PIB, la main-d'œuvre non qualifiée en perd 7,45 ».

Cette déformation n'est pas sans conséquences : si elle accroît les inégalités, elle n'est pas sans effet non plus sur la croissance économique. Car, les détenteurs du capital ont une moindre propension à consommer que les travailleurs. Autrement dit, si vous êtes salarié et que vos revenus sont le fruit de votre travail, votre augmentation sera dépensée dans sa quasi-totalité. À l'inverse, si vous roulez sur l'or – comme le 1 % le plus riche – et que vous gagnez davantage chaque année grâce à la hausse des dividendes, votre dépense ne sera pas plus importante. Résultat, la déformation du partage de la valeur ajoutée au détriment du travail est susceptible de freiner la demande globale, donc de peser sur la croissance

économique. Ces dernières années, de nombreux travaux de recherches ont fleuri pour offrir des explications.

### Mondialisation et produits intermédiaires

Dans son dossier du mois de mars, l'Insee estime que « le progrès technologique et la mondialisation expliquent la majeure partie de la contraction moyenne de la part du travail (et) représentent les deux tiers de la baisse de la part globale du travail dans les pays de l'OCDE ».

Si les auteurs de l'étude du Cepii confirment un effet mondialisation sur la déformation de la valeur ajoutée, celui-ci s'expliquerait essentiellement par la décomposition intensive des processus de production, notamment via la hausse des échanges de produits intermédiaires. Ainsi, les pays très exportateurs de biens intermédiaires auraient une plus forte déformation de leur valeur ajoutée.

De plus, « la production de ces biens intermédiaires est plus intensive en capital que l'assemblage, ce qui contribue à réduire la part du travail », expliquent-ils. Et de calculer : « Le développement des exportations de produits intermédiaires à l'origine de ces rémunérations versées par l'étranger contribue ainsi à hauteur de 18 % à la baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée. » Pour ces chercheurs, plusieurs raisons sont possibles. « L'une d'elles est que la production et la vente de produits in-

termédiaires nécessitent moins de travail, ceux-ci n'étant pas destinés aux ménages mais aux entreprises ; ils impliquent de ce fait moins d'interactions en face à face, plus intensives en travail. » Sans compter que « plus le nombre d'intermédiaires séparant le producteur du consommateur final est grand, moins la part du travail dans la valeur ajoutée est élevée ». La vague de délocalisations opérée au début du siècle « vers les pays à bas salaires pour les tâches les

plus intensives en main-d'œuvre » est un autre élément explicatif.

Avec le Covid-19, la fragmentation de la production des biens stratégiques est mise en accusation. « Si on peut supposer que, en réaction à la crise actuelle, les entreprises pourraient vouloir restructurer leur chaîne de production pour se rapprocher du consommateur final. Cependant, d'autres forces macroéconomiques, comme l'accélération tech-

nologique, la concentration et la taille des entreprises (effet différentiel sur la taille des entreprises), ainsi que les politiques publiques sont susceptibles de jouer un rôle majeur au lendemain de la crise actuelle en façonnant le nouvel équilibre. »

*clotilde.mathieu@humanite.fr ■*

*par Clotilde Mathieu,*

